



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 octobre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 octobre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 octobre 2006

**Délibération fixant le régime indemnitaire des agents de la Ville de
Niort - complément à la délibération du 27 janvier 2006**

Président :
Alain BAUDIN

Présents :
Adjoints :

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT

Conseillers :
Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT

Excusés :
Adjoints :
Paul SAMOYAU

Conseillers :
Joël RENOUX, Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2006

DELIBERATION D20060462

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**Délibération fixant le régime indemnitaire des agents de la Ville
de Niort - complément à la délibération du 27 janvier 2006**

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération du 27 janvier 2006 le Conseil Municipal a adopté un régime indemnitaire applicable aux agents de la Ville de Niort ;

Le décret 2004-1082 du 13 octobre 2004 instituant une indemnité de fonction et de résultats des administrateurs de la Fonction Publique d'Etat applicable par parité aux administrateurs territoriaux, il y a lieu de compléter la délibération précédemment indiquée par le paragraphe suivant, à insérer dans la rubrique filière administrative ;

FILIERE ADMINISTRATIVE

INDEMNITE DES ADMINISTRATEURS :

Les administrateurs bénéficieront de primes calculées sur la base de :

- l'Indemnité de fonction et de résultats dans la limite des montants maximums tels qu'institués par le décret n° 2004-1082 du 13 octobre 2004, conformément au tableau ci-dessous, précision étant donnée que la Ville de Niort ne compte qu'un seul administrateur.

Nombre de points annuels	110
Valeur du point	20
Coefficient de fonction	3
Coefficient de résultat	3

- la Prime de rendement des administrations centrales conformément aux décrets n° 1945-1753 du 6 août 1945 et 50-196 du 6 février 1950, au taux maximum individuel de 18% du traitement brut le plus élevé du grade du fonctionnaire concerné.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la modification de la délibération relative au Régime Indemnitaire des agents de la Ville de Niort.

Les crédits sont inscrits au Budget 2006.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 12

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN